



Paris, le 13 décembre 2017

Communiqué de presse

Les Ordres des médecins et des pharmaciens proposent des recommandations conjointes sur la prescription et la délivrance des traitements de substitution aux opiacés

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et le Conseil national de l'Ordre des médecins, ont signé, le 11 octobre 2017, des recommandations conjointes quant à la prescription et la dispensation des médicaments de substitution aux opiacés. Celles-ci ont été présentées à la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, le 12 décembre.

En effet, les deux Ordres ont souhaité actualiser les recommandations préexistantes, pour une prise en charge encadrée et conforme à la réglementation en vigueur des patients qui souffrent de conduites addictives.

« Je me réjouis du travail fructueux et rapide effectué sur ce texte, dont l'objectif demeure la réduction des risques et une entrée facilitée des malades dans un système de prise en charge », souligne Carine-Wolf Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

« L'Ordre des médecins se félicite de cette convention par laquelle médecins et pharmaciens posent leurs principes communs pour assurer une meilleure prise en charge des patients aux conduites addictives. », déclare Patrick Bouet, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Les recommandations ont trois objectifs :

- accompagner les professionnels,
- faciliter l'accès aux soins et améliorer la prise en charge, l'observance,
- le suivi des patients.

En préambule, le document rappelle que les médicaments de substitution aux opiacés sont prescrits à environ 180 000 patients. Il s'agit à 65 % de buprénorphine et à 35 % de méthadone.

Les recommandations s'articulent en six chapitres :

1. Le rôle majeur des professionnels de santé
2. Le rappel des principes déontologiques et des obligations légales
3. Les règles spécifiques liées à la prescription et à la dispensation des stupéfiants
4. Les recommandations ordinales pratiques en matière de prescription et de dispensation
5. Les évolutions attendues pour améliorer la prise en charge du patient et mieux accompagner les professionnels de santé
6. Codéines et autres médicaments, désormais sur prescription

L'Ordre national des pharmaciens tient également à rappeler que des référents addiction sont à l'écoute de leurs confrères au sein des conseils régionaux.

Contact presse

Ordre national des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

Tél. 01 56 21 35 90

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Conseil national de l'Ordre des médecins

Charles van den Boogaerde

Tél. 06 30 10 85 57

charles.vandenboogaerde@elabe.fr